



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>39508</b>	De <b>Mme Perrine Goulet</b> ( Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés - Nièvre )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Transition écologique		<b>Ministère attributaire</b> > Transition écologique et cohésion des territoires
<b>Rubrique</b> > biodiversité	<b>Tête d'analyse</b> > Situation de l'Office français de la biodiversité	<b>Analyse</b> > Situation de l'Office français de la biodiversité.
Question publiée au JO le : <b>15/06/2021</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Perrine Goulet attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique sur la situation des personnels de l'Office français de la biodiversité. La fusion de l'Agence française de la biodiversité (AFB elle-même créée sur les cendres de l'ONEMA trois ans auparavant) et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) a conduit à une modification en profondeur des organisations, des missions et des méthodes de travail des personnels. Il s'en ressent visiblement une situation de tension dont le témoignage le plus marquant est le suicide de trois membres de l'OFB en deux ans, dont deux depuis la création de l'OFB. Par ailleurs, on a constaté dans le département de la Nièvre une diminution franche des effectifs, passant de 22 agents en 2008 à 13 agents en 2021. De manière opérationnelle, cela équivaut à deux personnes sur le terrain chaque jour pour l'ensemble du département. À l'heure où la question environnementale est au cœur du débat de société, il apparaît que de tels effectifs ne suffisent pas pour répondre à l'ensemble des missions assignées à l'OFB et notamment en matière de police de l'environnement. Aussi, elle lui demande comment on peut envisager une évolution du nombre de personnels permettant à l'office de remplir ses missions.